

EPIISODES DE CHALEURS INTENSES - CANICULE

Mise en œuvre collective de mesures de prévention simples mais essentielles pour assurer la sécurité et le bien-être de tous, étudiants et personnels.

Dans un contexte d'épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents et intenses, et conformément à la réglementation en vigueur, il est essentiel de renforcer notre vigilance collective afin de garantir la santé et la sécurité de tous et toutes : personnels et étudiants.

Prenez soin de vous et pensez également à veiller les unes et les uns sur les autres.

Étudiantes et étudiants

L'université a mis en place les dispositions nécessaires afin que les examens de rattrapage de cette semaine se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous vous invitons à consulter votre **emploi du temps étudiant**.

Nous vous invitons à rester **vigilantes et vigilants** et à adopter quelques **réflexes simples** pour préserver votre santé et votre confort sur les campus : boire régulièrement de l'eau, éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes et privilégier les espaces frais lorsque cela est possible.

Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus sensibles à la chaleur (état de santé, traitement médical, handicap, grossesse).

Si vous rencontrez une difficulté, **n'hésitez pas à solliciter de l'aide auprès de votre entourage ou des services de l'université.**

Personnels

Nous vous invitons à rester **vigilantes et vigilants** et à adopter quelques **réflexes simples** pour préserver votre santé et votre confort sur les campus : boire régulièrement de l'eau, éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes et privilégier les espaces frais lorsque cela est possible.

Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus sensibles à la chaleur (état de santé, traitement médical, handicap, grossesse).

Les conditions actuellement observées sur certains sites, notamment en matière d'exposition thermique des locaux, appellent une attention particulière et des mesures d'adaptation rapides.

Les personnels en responsabilité sont invités à mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Information et sensibilisation

- » Assurer la diffusion large des consignes de prévention auprès des tous et toutes ;
- » Procéder à l'affichage des supports dans les espaces de passage (halls, couloirs, salles de pause) ;
- » Relayer les bonnes pratiques individuelles (hydratation régulière, adaptation du rythme de travail, vigilance face aux signes de malaise) ;

» Encourager chacun à se munir d'un contenant (gourde ou bouteille) afin de se réapprovisionner facilement en eau au point d'eau le plus proche et de disposer en permanence d'une hydratation à portée de main.

2. Organisation des locaux et des conditions matérielles

- » Identifier les espaces les plus exposés à la chaleur et, lorsque cela est possible, proposer des alternatives (salles plus fraîches, espaces ventilés ou climatisés) ;
- » Veiller à la disponibilité effective d'une eau potable fraîche pour les agents et usagers ;
- » Mettre en œuvre des actions simples pour limiter les apports de chaleur (aération aux heures fraîches, fermeture des volets, arrêt des équipements non indispensables).

3. Adaptation de l'organisation du travail

Adapter localement les organisations en fonction des conditions :

- » aménagement des horaires,
- » pauses renforcées,
- » limitation des tâches les plus exposées ;
- » Favoriser, lorsque cela est possible, le télétravail ponctuel ou la relocalisation dans des espaces plus adaptés ;
- » Éviter autant que possible le travail isolé et renforcer la vigilance collective.

4. Situation spécifique des activités d'enseignement et de recherche

- » Porter une attention particulière aux conditions d'accueil des étudiants, notamment en période d'examens ou d'enseignements et éviter l'usage de salles trop exposées, garantir l'accès à l'eau, adapter les modalités si nécessaire (horaires, reports) ;
- » Dans les laboratoires : veiller à la sécurisation des activités sensibles, suspendre les manipulations nécessitant le port d'EPI couvrants en cas de chaleur excessive afin de prévenir les risques liés au stress thermique, sécuriser les produits sensibles à la chaleur.

5. Attention aux publics vulnérables

- » Porter une vigilance renforcée aux agents les plus sensibles à la chaleur (état de santé, grossesse, handicap...) ;
- » Mettre en place, en lien avec la médecine de prévention, des aménagements spécifiques (télétravail, accès prioritaire à des espaces rafraîchis).

6. Gestion des situations locales

- » Identifier et signaler rapidement toute situation à risque ou difficulté particulière ;
- » Mettre en œuvre des mesures d'adaptation immédiates lorsque les conditions le nécessitent (réorganisation, report d'activités, ajustement des emplois du temps).